



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CGPP/2/2
novembre 2010

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

DIVISION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Deuxième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire (CGPP)

Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)

Addis-Abeba (Éthiopie)
9-10 mars 2011

Évaluation de l'impact et de l'efficacité des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la promotion de la gouvernance en Afrique

Document délibératoire

Table des matières

Page

1.	CEA et organisations de la société civile africaine	1
2.	Grandes lignes et objectifs du rapport	1
2.1	Société civile : exposer le concept et comprendre sa diversité	2
2.2	Le Concept de la société civile et sa mise en pratique dans le contexte africain	3
2.3	Évaluer l'impact et l'efficacité des réseaux d'organisations de la société civile en Afrique	5
3.	Évaluation des réseaux d'organisations de la société civile de l'Afrique	8
3.1	Mali : Aperçu général du secteur des organisations de la société civile	8
3.2	Étude de cas de réseaux d'organisations de la société civile	9
3.3	Résultats préliminaires	10
3.4	Sénégal : Vue d'ensemble du secteur des organisations de la société civile	11
3.5	Étude de cas de réseaux d'organisations de la société civile	11
3.6	Conclusions préliminaires	12
3.7	Ouganda : Vue d'ensemble du secteur des organisations de la société civile	13
3.8	Étude de cas de réseaux d'organisations de la société civile	14
3.9	Résultats préliminaires	15
4.	Relations entre la CEA et les organisations de la société civile	16

1. CEA et organisations de la société civile africaine

1. Les organisations de la société civile africaine forment un secteur qui est devenu de plus en plus important pendant ces dernières décennies de par sa participation aux processus de développement et de gouvernance ainsi qu'à ceux de la politique mondiale. Il a également apporté des contributions importantes aux débats menés dans divers domaines tels que la prestation de services, la responsabilité publique et la primauté du droit.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a conduit les efforts visant au renforcement du rôle de la société civile dans le processus de développement en Afrique. En 1990, la Conférence internationale sur la participation populaire dans le processus de redressement et de développement de l'Afrique, tenue sous l'égide de la CEA a abouti à l'adoption de la Charte africaine de la participation populaire. Cela constituait une réponse directe à l'appel lancé par les organisations non gouvernementales au Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale concernant l'examen et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, en raison du non aboutissement dudit Programme. Il s'agissait là de l'entame du débat sur le rôle de la société civile dans le processus du développement de l'Afrique et celui joué par la CEA dans la promotion de la participation de la société civile au processus de développement.

3. Dans le cadre de ses efforts soutenus visant à promouvoir la participation de la société civile au développement en Afrique, la CEA s'est employée à renforcer les organisations de la société civile, afin de leur permettre de jouer un rôle plus important en ce domaine. La Commission, a, entre autres initiatives, entrepris de concevoir des programmes destinés à :

- Promouvoir la visibilité et la compréhension de la participation de la société civile au processus de développement et de gouvernance ;
- Promouvoir des moyens nouveaux et novateurs de faciliter les échanges entre gouvernements et organisations de la société civile et entre ces dernières ;
- Créer un environnement propre à faciliter la participation des organisations de la société civile ; et
- Trouver les moyens d'institutionnaliser le processus participatif.

4. Réussir le développement participatif est fortement tributaire de l'efficacité et du dynamisme des organisations de la société civile, ainsi que de l'interaction et du partenariat entre les acteurs de développement. À cet égard, le cadre nécessaire au renforcement des relations entre la CEA et les organisations de la société civile s'inscrit dans un effort plus large visant à promouvoir la participation de la société civile dans le processus de développement et de gouvernance en Afrique et à mettre en place les capacités nécessaires pour aider ces organisations à devenir des partenaires efficaces.

2. Grandes lignes et objectifs du rapport

5. Le principal objectif du présent rapport est de mettre en évidence l'impact et l'efficacité de la participation des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à la promotion du développement et de la gouvernance en Afrique. Le rapport s'appuie essentiellement sur des cas d'étude menés dans trois pays africains, à savoir, le Mali, le Sénégal et l'Ouganda. Le rapport se divise en quatre sections : la première retrace brièvement l'historique des relations entre la CEA et le secteur de la société civile en Afrique. La deuxième expose le concept général de la société civile des points de vue idéologique et de la classification. Elle met également en exergue la façon dont ce concept est interprété et appliqué dans le contexte africain. Enfin elle présente brièvement le projet d'évaluation, y compris son but, le cadre analytique et les méthodes employées.

6. La troisième section donne un résumé succinct des trois études de cas pour lesquelles nous disposons de données et qui concernent le Mali, le Sénégal et l'Ouganda. Chacune de ces études présente une vue d'ensemble du secteur des organisations de la société civile dans le pays concerné, une brève description des réseaux de coordination des organisations de la société civile, et les résultats préliminaires de l'analyse des données initiales. La quatrième section met en évidence les objectifs de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA (GPAD), qui comprend une section des organisations de la société civile chargée du renforcement de la participation de la société civile à l'amélioration des pratiques de bonne gouvernance. Cette participation est considérée comme essentielle pour créer un environnement favorable et jeter des bases solides pour la paix et le développement durable en Afrique.

2.1 Société civile : exposer le concept et comprendre sa diversité

7. L'expression société civile est largement utilisée et est devenue la langue internationale utilisée par les universitaires et les intellectuels, les organismes donateurs et d'autres organisations de développement international œuvrant en faveur de diverses initiatives sociales, économiques et politiques partout dans le monde. Néanmoins, sa signification, son applicabilité et sa catégorisation trouvent leur origine dans des débats idéologiques très contextualisés relatifs à la démocratie libérale de Tocqueville et à l'école de pensée post-marxiste de Gramsci¹.

8. L'idéologie de la démocratie libérale définit la société civile comme étant une institution bénévole autonome agissant en tant qu'organe intermédiaire entre l'État et la « plus petite cellule sociale »², à savoir l'individu ou la famille. Dans ce contexte, la société civile se caractérise par un capital social élevé, la confiance et la coopération, qui lui permettent d'encourager la démocratie politique et économique et de protéger l'individu du pouvoir écrasant de l'État. L'interprétation gramscienne recouvre une position politique plus directe et considère la société civile comme un moyen de résistance et de militantisme qui favorise la naissance et le renforcement des mouvements sociaux pour négocier ou pour contester l'hégémonie politique sociale et économique³.

9. Depuis la disparition du clivage Est-Ouest en 1989, l'idéologie néo-libérale de la société civile a été dominante dans le discours sur le développement. Toutefois, on penche de plus en plus ces

¹ McIlaine, 2007

² Rahmato, 2002 ; p. 104

³ Ibid, 2007

dernières années pour des approches d'inspiration gramscienne en particulier lorsqu'on aborde des questions transfrontières ou d'intérêt mondial⁴.

10. Mis à part les divergences idéologiques sur le concept lui-même, il y a lieu de mettre en évidence les distinctions existant au sein de la société civile et entre les organisations de la société civile, afin de mieux appréhender le sujet. On associe souvent la société civile aux ONG, alors qu'elle couvre également les organisations locales d'entraide mutuelle, les syndicats, les organisations confessionnelles, les coopératives, ainsi que les associations professionnelles et les associations commerciales. Bien que pour une large part, la littérature spécialisée ne considère pas les groupes et les partis politiques comme appartenant à la société civile⁵, on ne devrait pas sous-estimer le rôle important qu'ils ont joué, en particulier dans la décolonisation de l'Afrique, en mobilisant massivement les autochtones et en créant des mouvements de résistance, comme le montrent certaines de nos études de cas. Une autre distinction importante existe entre les organisations de la société civile qui sont dotées d'une organisation structurelle *officielle* et reconnues par l'État, telles que les ONG, et les mouvements sociaux qui leur sont associés de manière *informelle*, tels que les organisations bénévoles locales ou de la base qui ne sont peut-être pas reconnues par l'État. Étant donné les divergences idéologiques et les diverses typologies de la société civile, nous définissons « la société civile » comme étant *un large éventail d'acteurs non étatiques officiels et non officiels servant d'intermédiaires entre l'État et les ménages et entreprenant des activités d'entraide, sociales, et humanitaires, ainsi qu'en matière de gouvernance, de développement socio-économique et de sensibilisation pour le bien commun*.

2.2 Le Concept de la société civile et sa mise en pratique dans le contexte africain

11. Les points de vue des Africains sur la société civile sont variables : certains spécialistes sont sceptiques quant à sa pertinence dans le contexte africain et la considèrent comme un concept occidental imposé à l'Afrique. Oloka-Onyango et Barya (Ouganda) (1997, p. 115) ont décrit le cynisme de ces derniers en ce qui concerne l'adoption du concept de la société civile comme étant « suspect, à l'instar d'autres produits importés compliqués dont aussi bien l'origine que la validité sont douteuses. »⁶ D'autres estiment que ce concept n'est pas nouveau et qu'il a toujours été partie intégrante de l'environnement social africain, mais que la définition occidentalisée dominante de ce concept, sa catégorisation et son application telle qu'elle est connue actuellement, ne sont pas adaptées aux structures et aux réalités socioculturelles ou politiques du continent⁷.

12. Cela est dû essentiellement au fait que le concept de société civile est souvent associé à la « transformation de la société occidentale et de son économie du point de vue de la modernisation capitaliste, de l'urbanisation, de la révolution en matière de communication et de l'amélioration continue de l'instruction » ou « de la dissolution des liens traditionnels et de l'affaiblissement de la conscience religieuse »⁸. Ces interprétations ne laissent pas de place à « la vie associative africaine » que caractérise l'affinité fondée sur les croyances religieuses, la proximité géographique, l'appartenance ethnique, l'hierarchie culturelle ou de classe ou sur tout autre forme d'association ou de groupe auxquels on peut se joindre ou appartenir dès la naissance.

⁴ Ibid, 2007

⁵ Van Rooy, 2002

⁶ Oloka-Onyango et Barya, cités par McLlaine, 2007

⁷ Obadere, 2004

⁸ Hutchful, cité par Obadere, 2004, p. 9

13. En outre, ce concept ne tient pas compte de la complexité des associations ou groupes qui peuvent avoir des liens avec l'État, remettant ainsi en question la définition traditionnelle⁹. Dans ces cas, l'État et des groupes d'intérêt tels que les donateurs se sont assuré le concours de groupes de la société civile pour maintenir le statu quo et éviter que le gouvernement soit contesté¹⁰. Il importe donc, lorsqu'on évoque la société civile dans le contexte africain, d'indiquer clairement sa diversité et sa complexité en tenant compte des réalités africaines, c'est-à-dire «... la société civile existante plutôt que celle existant prétendument »¹¹.

14. Vers la fin des années 80, la société civile a été présentée comme étant un élément important dans le développement africain. Des institutions bilatérales et multilatérales ont commencé à intégrer la société civile dans le cadre de leur politique générale afin de promouvoir la démocratie libérale et le développement participatif. La Charte africaine de la participation populaire au développement adoptée en 1990 par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) était un des programmes politiques importants à avoir reconnu officiellement le rôle des organisations de la société civile à l'échelle continentale¹². De la même manière, des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ou la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont également reconnu le rôle vital des organisations de la société civile et ont mis en place le partenariat et l'engagement nécessaires pour renforcer la capacité des groupes de la société civile afin de favoriser leur rôle complémentaire dans l'élaboration des politiques à l'échelle régionale.

15. Les organisations de la société civile sont considérées plus souples, novatrices et plus efficaces que les organismes gouvernementaux ou les organismes d'aide parce qu'elles luttent contre la pauvreté, s'occupent des problèmes de la population locale et peuvent toucher facilement les couches sociales les plus défavorisées et les plus marginalisées¹³. Aussi, avec la mise en place de la nouvelle stratégie de décentralisation destinée à améliorer la gouvernance et le développement, certaines des fonctions de l'État ont été transférées aux organisations de la société civile, en particulier les ONG¹⁴. Les organisations de la société civile offrent des services essentiels dont sont normalement chargés les services du secteur public, dans des domaines qui comportent, sans s'y limiter, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau et l'assainissement et la gestion des ressources naturelles. Elles ont offert des services humanitaires de base à la suite de catastrophes naturelles, de conflits ou de guerres. Elles ont également pris une part active aux campagnes en faveur des normes universelles relatives aux droits de l'homme, de la paix et du règlement ou de la prévention des conflits, ainsi que de la mise en place de mesures anti-corruption ou en faveur de la démocratisation, promouvant ainsi la bonne gouvernance et la responsabilité sociale. Ainsi qu'il apparaîtra clairement dans les études de cas présentées ci-dessous, la démocratisation politique naissante dans de nombreuses régions d'Afrique, est également en partie due à la participation active d'organisations de la société civile qui bénéficient d'un large appui de la part de la communauté internationale. Toutefois, les critiques font observer que renforcer le rôle des dites organisations pourrait se faire aux dépens des États africains, car ce « transfert » d'activités réduit fortement la capacité de ces derniers et les contributions précieuses à la société. Selon ces critiques, les relations de plus en plus paternalistes des organisations de la société civile, en particulier

⁹ Ibid, 2004

¹⁰ Hearn, 2001

¹¹ Ibid, 2007, p. 1254

¹² Nduwimana, 2004

¹³ CEA, 2001

¹⁴ Ibid, 2007

les ONG, avec les donateurs, maintiennent partout dans le continent le statu quo d'un syndrome de sous-développement et de dépendance¹⁵.

2.3 Évaluer l'impact et l'efficacité des réseaux d'organisations de la société civile en Afrique

a) Objet

16. Depuis la fin des années 90, les organisations de la société civile dans de nombreux pays africains ont vu leur nombre augmenter et se sont diversifiées à un rythme rapide. Il ressort du rapport du sommet de 2007 des organisations de la société civile africaine que dans certains pays, le secteur des ONG dépasse en importance les secteurs commercial et agricole réunis, apportant des contributions appréciables au produit intérieur brut (PIB)¹⁶. Toutefois, il a été largement reconnu ces dernières années que cette prolifération s'est traduite par des résultats insuffisants et inefficaces dans divers domaines de développement et de gouvernance, car de nombreuses organisations font porter généralement leurs efforts sur un seul mode de fonctionnement et « agissent à la marge »¹⁷. Souvent ces efforts sont géographiquement limités, ce qui compromet la capacité de ces organisations de s'attaquer aux véritables causes des problèmes économiques et politiques de l'Afrique. Cette situation est due essentiellement aux deux raisons suivantes :

- De manière générale, les organisations de la société civile africaine disposent de peu de ressources et leur champ d'activité, leurs moyens et leur autonomie limités ne leur permettent pas, de réaliser des résultats tangibles en matière de développement et de gouvernance ;
- Les organisations de la société civile africaine sont en particulier incapables d'influencer les débats internationaux qui intéressent leurs pays ou leurs membres, car elles n'ont pas les moyens de s'organiser avec leurs pairs nationaux et transnationaux de façon à arrêter des positions communes sur diverses questions.

17. En conséquence, elles ont commencé, avec l'aide de donateurs et d'autres mouvements sociaux internationaux, à renforcer leurs compétences leur efficacité et leur influence en mobilisant leurs ressources et en mettant en place des réseaux plus étendus. Par ailleurs, elles s'emploient à diversifier leurs centres d'intérêt et leurs objectifs pour obtenir des résultats appréciables aux niveaux tant local, national, qu'international. Dans de nombreuses publications, des universitaires et des spécialistes du développement désignent sous l'expression « renforcement » ce processus d'accroissement de l'impact des organisations locales grâce à la constitution de réseaux, que certains autres dénomment « élargissement »¹⁸.

18. Bien que les incidences de cette nouvelle forme de mise en réseau n'aient pas encore fait l'objet d'études approfondies, certains des résultats obtenus grâce aux réseaux d'organisations de la société civile sont encourageants. Par exemple, la signature et la mise en application de « la responsabilité de protéger »¹⁹ par le Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest [West African Civil Society Forum

¹⁵ Manji et O'Coill, 2002, cités par McIlwaine, 2007

¹⁶ Rapport du Sommet de 2007 des organisations de la société civile, p.4

¹⁷ Uvin, 1995, p.3

¹⁸ Ibid

¹⁹ Une stratégie mise au point par le Conseil de sécurité pour protéger les civils innocents durant les conflits armés.

(WACSOFF)²⁰ et ses partenaires en est un bon exemple²¹. Non seulement ce Forum et d'autres acteurs ont eu à leur actif le fait d'avoir fait adopter la loi en question, mais ils ont également contribué pour beaucoup à sa mise en application pendant la tentative de coup d'État de 2005 au Togo²².

19. La présente évaluation a été faite en vue de mettre en valeur les contributions appréciables apportées par les réseaux de la société civile récemment créés partout dans le continent, et ce en analysant leur impact et leur efficacité en matière de bonne gouvernance et de développement social et économique en Afrique.

b) Cadre analytique

20. Le cadre d'analyse de la présente évaluation est pluridimensionnel et comprend trois éléments essentiels. Il porte sur la différenciation entre les réseaux d'organisations de la société civile selon leurs stratégies de création de réseaux, l'analyse de leur historique et de leur gouvernance, et enfin l'évaluation de leur impact et de leur efficacité dans le développement et la bonne gouvernance de l'Afrique.

- **Historique et structures de gouvernance des réseaux d'organisations de la société civile**

21. Le deuxième objectif de l'analyse a trait à l'historique, les structures de gouvernance et les types de relations que les réseaux d'organisations de la société civile sur lesquels porte l'étude de cas entretiennent avec leurs propres membres, ainsi qu'avec l'État, les donateurs et les entreprises privées. Cette analyse approfondie des acteurs et des facteurs ayant contribué à la création et au fonctionnement des réseaux d'organisations de la société civile permettra de définir leur rôle et d'évaluer leur influence dans les débats nationaux ou mondiaux. Elle permettra aussi de faire comprendre les liens dynamiques entre l'État et la société ou les donateurs et la société, les rapports de puissance et les transferts de pouvoir qui s'opèrent régulièrement.

- **Différenciation des réseaux d'organisations de la société civile selon leur stratégie de travail en réseau**

22. La phase initiale de l'analyse nous a aidés à organiser les réseaux d'organisations de la société civile retenus en deux catégories selon leur stratégie de travail en réseau. Il existe deux principales stratégies pour renforcer l'impact et l'influence des organisations de la société civile :

23. *La mise en réseau horizontale* équivaut à une amélioration quantitative qui consiste à augmenter le nombre de membres, à étendre la couverture géographique ou à ajouter des services complémentaires sans modifier les principaux objectifs ou les éléments centraux des activités. Cette stratégie de mise en réseau permet aux organisations de la société civile de mettre en place des coalitions plus solides et d'avoir une plus grande influence aux niveaux local, national ou transnational, afin d'accroître leur impact dans divers secteurs.

²⁰ Ce Forum s'inscrit dans le cadre d'un mouvement régional de militants de la société civile qui défend les droits de l'homme et la démocratie dénommée Open Society Initiative of West Africa (OSIWA), qui fait partie du réseau mondial de la Fondation Soros. WACSOFF, qui a été créé en 2003, a des sections nationales au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo.

²¹ Iheduru, 2007

²² Ibid, 2007

24. *La mise en réseau verticale* implique d'élargir les objectifs et les activités relatifs à l'amélioration fonctionnelle, organisationnelle et des politiques quelle qu'en soit l'ampleur. La mise en réseau verticale renforce la capacité des organisations de la société civile d'innover et d'acquérir davantage d'autonomie et d'indépendance. L'amélioration fonctionnelle est un processus d'« intensification » au moyen de l'élargissement de la portée des objectifs ou de la reproduction des activités d'une organisation. Par exemple, une organisation qui se spécialise en agriculture peut élargir ses services à d'autres domaines tels que la santé, la nutrition, le crédit et l'alphabétisation. L'amélioration organisationnelle consiste à renforcer les capacités financières ou en matière de ressources humaines, afin de fournir des activités appropriées, efficaces et durables²³. Cette amélioration peut être réalisée grâce à la diversification de la création de revenus, ainsi qu'à l'intégration²⁴ et à l'agrégation²⁵ de diverses initiatives et activités au moyen de liens stratégiques établis avec les entreprises publiques ou privées. L'amélioration des politiques, elle, a lieu lorsque les activités des organisations vont au-delà de la simple prestation de services pour inclure des objectifs d'autonomisation, de droits de l'homme et de liberté politique et s'attaquer aux causes réelles du sous-développement. En analysant les études de cas, nous nous pencherons sur l'évolution historique de chacun des réseaux d'organisations de la société civile et les types de stratégies de travail en réseau qu'il utilise pour améliorer ses activités.

- **Évaluer l'efficacité et l'impact des réseaux d'organisations de la société civile**

25. Dans ce troisième volet de l'évaluation, chacun des réseaux d'organisations de la société civile a fait l'objet d'une analyse des menaces, opportunités, forces et faiblesses (analyse MOFF) dans le but de déterminer ce qui suit : son efficacité en matière de réalisation de la bonne gouvernance et du développement socio-économique ; et quel genre d'impact (à savoir des changements à long terme et durables, non prévus, catalytiques ou négatifs) a été obtenu dans le cadre de ce processus. S'agissant de certains aspects de développement économique, nous avons examiné les questions relatives à l'emploi, à la création de revenus, à la mise en valeur des ressources humaines, au commerce et à l'investissement, à la santé environnementale et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

26. En ce qui concerne la bonne gouvernance, nous nous sommes concentrés sur des facteurs tels que la responsabilisation sociale et la transparence, la décentralisation et la proximité des processus de prise de décision par rapport aux parties prenantes locales, l'espace intermédiaire entre l'État et les citoyens, la liberté de la presse et d'expression, le règlement des conflits et la consolidation de la paix, ainsi que l'autonomisation stratégique des femmes.

c) méthodologie

27. La présente étude a été menée selon une méthodologie qualitative d'étude de cas et a utilisé diverses méthodes de collecte de données qui ont permis la triangulation de celles-ci. Les résultats ont été présentés dans le cadre d'une analyse comparative stratégique des trois études de cas. La documentation pertinente a été obtenue à partir de ressources en ligne et de publications produites par le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) à Dakar (Sénégal). Nous avons également pu obtenir les documents techniques et financiers pertinents de

²³ Ibid, 1995

²⁴ Selon Uvin, (1995), p. 12, « L'intégration est un processus par lequel les structures gouvernementales reprennent un programme d'une ONG, qui a un bon potentiel. L'intégration peut résulter d'une demande faite par l'ONG intéressée, qui persuade un organisme gouvernemental de reprendre un de ses programmes qui a donné de bons résultats. »

²⁵ Uvin, 1995, p. 15, définit l'agrégation comme étant « la coordination et le partage de certaines fonctions assumées précédemment par des organisations indépendantes ».

la part de chacun des réseaux d'organisations de la société civile et des organisations partenaires, tels que des rapports annuels, des comptes rendus de conférences, des plans stratégiques et des rapports d'évaluation. Nous avons mené des entretiens approfondis et des discussions de groupes de réflexion avec des représentants de réseaux d'organisations de la société civile et d'organisations membres. Chaque fois qu'il était possible de le faire, les représentants des gouvernements et ceux des donateurs participaient également aux activités des groupes de réflexion. Les données primaires recueillies grâce à l'examen de documents, aux entretiens personnels et aux discussions de groupes de réflexion ont été triangulées et analysées dans le cadre exposé de façon détaillée ci-dessus.

3. Évaluation des réseaux d'organisations de la société civile de l'Afrique

28. Dans la présente section, nous examinons un résumé des études de cas portant sur le Mali, le Sénégal et l'Ouganda. Chacune de ces études comprend trois sections, à savoir : une vue d'ensemble du secteur des organisations de la société civile dans le pays en question, une brève description du réseau d'organisations de la société civile retenu, et la présentation de certaines des conclusions préliminaires sur les stratégies de travail en réseau et l'analyse de leur efficacité et de leur impact.

3.1. Mali : aperçu général du secteur des organisations de la société civile

29. Les organisations de la société civile au Mali ont une longue expérience dans ce genre d'activités, car à la fin de la seconde guerre mondiale en 1945, ce pays avait vu s'épanouir la société civile sous forme de groupes politiques rebelles et d'associations culturelles qui ont servi de moyens de résistance contre la puissance coloniale. Après l'indépendance de ce pays en 1960, le pluralisme politique qui y existait a disparu. Une nouvelle constitution a été adoptée officiellement en 1974, faisant du pays un État de parti unique dirigé par un gouvernement civil.

30. La démocratie multipartite a piétiné au Mali jusque vers 1991, mais divers mouvements sociaux, dont des partis politiques et des mouvements estudiantins clandestins ont contesté le gouvernement en recourant à la rébellion. Les soulèvements de 1958, 1963 et 1990 de certains groupes ethniques au Mali et leur répression par l'État en sont quelques exemples. La seule structure de la société civile qui était alors tolérée était l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), qui était étroitement affiliée au parti politique au pouvoir.

31. Durant la sécheresse de 1973-1974, le Mali a commencé à recevoir l'aide étrangère, ce qui a permis d'ouvrir pendant cette période la voie à la première vague d'organisations internationales humanitaires et d'aide au développement. Au cours de la deuxième sécheresse, de 1983-1984, la mise en place du Programme d'ajustement structurel et le développement du secteur privé ont eu lieu parallèlement à l'affaiblissement de l'État, qui était autrefois dominateur et autoritaire. Cette situation a également accru la demande de la démocratie multipartite et d'une nouvelle constitution, ce qui a abouti à la création de divers partis politiques et à l'adoption d'une nouvelle constitution en 1992.

32. Après des années de régime autoritaire, le Mali n'a cessé de s'employer à mettre en œuvre de véritables stratégies pour l'amélioration de la gouvernance et la décentralisation, permettant ainsi la re-émergence d'une société civile puissante. Cette société se compose essentiellement de chefs traditionnels et d'organisations locales et religieuses, ainsi que d'ONG, de syndicats, d'associations professionnelles, de coopératives, de médias indépendants et d'associations d'étudiants.

33. L'environnement juridique et politique a créé un cadre viable pour l'établissement de plus de 900 ONG opérant actuellement au Mali²⁶. Le secteur des organisations de la société civile au Mali a joué divers rôles comprenant, sans s'y limiter, la sensibilisation à la protection des intérêts des citoyens, la prestation de services de base tels que la santé et l'éducation, et la supervision des mesures gouvernementales en ce qui concerne le processus de décentralisation et de développement.

3.2 Étude de cas de réseaux d'organisations de la société civile

34. Trois réseaux d'organisations de la société civile malienne ont fait l'objet d'une étude, par laquelle nous nous sommes efforcés de mettre en évidence la diversité des réseaux des organisations en question, en examinant les réseaux d'ONG officielles et ceux des mouvements sociaux informels opérant dans ce pays.

a) Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix [West Africa Network for Peace Building (WANEP)]

35. Il s'agit d'un réseau officiel transrégional d'organisations œuvrant en faveur de la paix, établi en 1998 et ayant son siège au Ghana. Ses principaux objectifs consistent à renforcer la capacité des institutions en matière d'édification de la paix, consolider la culture locale de la paix, promouvoir des structures sociales, économiques et politiques efficaces et développer les réseaux et mécanismes de prévention des conflits. La section du Mali est un réseau informel en cours de formation, qui se compose de onze organisations locales et internationales créées en 2003 par le réseau les Femmes dans l'édification de la paix [Women in Peace Building Programme (WIPNET)]. Ce groupe s'est réuni de manière informelle en 2006 pour rédiger son plan stratégique, qui n'a pas été approuvé par le Bureau régional du WANEP. Certaines des organisations qui se sont réunies en 2006 comprenaient le Groupe d'action des citoyens du nord du Mali (the Northern Mali Citizens' Action Group), le Centre pour la recherche et le renforcement des capacités d'analyse et de sensibilisation (Centre for Research and Strengthening of Analysis and Advocacy Capacities), Amnesty International-Mali, et la Croix rouge malienne (the Malian Red Cross). Leurs principaux objectifs sont liés à l'alerte rapide et à la prévention des conflits, et à l'édification de la paix dans le nord du Mali.

b) Coalition des alternatives africaines dettes et développement [Coalition of the African Alternatives Debt and Development (CAD)- Mali]

36. Cette coalition fait partie d'une chaîne de mouvements sociaux créés durant le lancement en 1998 de la campagne Jubilé 2000, un mouvement social présent dans 40 pays, dont l'objectif est de plaider en faveur de l'annulation de la dette liée au développement. La CAD-Mali est reconnue en tant que membre officiel représentant le Mali au Forum social mondial. Son but essentiel est d'analyser les politiques néolibérales de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce, des accords de partenariat économique de l'Union européenne et l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et de son accès aux marchés).

37. La CAD a mené des actions aussi bien auprès du Gouvernement que du public, grâce à divers forums et à travers les organes de presse, pour les sensibiliser aux incidences des politiques néolibérales. Elle participe au Forum social mondial et organise annuellement le Forum sur les

²⁶ Source : Ministère de l'administration territoriale et des collectivités territoriales.

populations au Mali pour rassembler les mouvements sociaux maliens et africains afin d'échanger des idées et des informations sur le développement des politiques néolibérales et leurs incidences.

c) Fédération des collectifs d'ONG [Federation of the Action Groups of NGO's (FECONG)]

38. La FECONG est une organisation-cadre qui a entamé ses activités en 2003 et qui représente actuellement 15 collectifs composés d'ONG et d'organisations locales mis en réseau qui mènent des activités en faveur de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de l'environnement. Il s'agit donc d'un réseau de réseaux d'ONG et d'organisations locales. Ces collectifs auparavant mis en réseau étaient représentés à l'échelle régionale par le Conseil de concertation et d'appui aux ONG (CCA-ONG). Toutefois, certains d'entre eux, y compris le Conseil, ont souhaité accroître leur influence politique et leur impact au niveau national et ont établi à cette fin une organisation-cadre dénommée FECONG.

3.3 Résultats préliminaires

39. L'analyse initiale constitue une des stratégies de mise en réseau adoptées par les trois organisations de la société civile, ainsi qu'exposé ci-dessous :

- Il ressort de l'analyse préliminaire que le réseau WANEP-Mali applique des stratégies de mise en réseau horizontales, alors que la Coalition CAD-Mali et la Fédération FECONG pratiquent la mise en réseau aussi bien horizontale que verticale pour accroître leur impact et leur influence. Dans le cas de WANEP-Mali, la mise en réseau vise essentiellement à augmenter le nombre de ses membres en accueillant des institutions qui visent des objectifs similaires en matière de prévention des conflits et d'édification de la paix. Cette mise en réseau leur permettrait d'augmenter leur influence, en particulier sur la scène politique internationale. Par exemple, une des initiatives du WANEP- Mali vise à renforcer sa propre capacité de partenariat, de façon à faire partie du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés [United Nations Global Partnership for Prevention of Armed Conflict (GPPAC)].
- La mise en réseau de la Coalition CAD-Mali est horizontale, car elle tire parti de certaines des meilleures pratiques et des enseignements que lui ont apportés divers mouvements et organisations partenaires opérant dans d'autres pays, en les adoptant et les reproduisant en les adaptant au contexte malien. Elle s'est également renforcée verticalement, c'est-à-dire fonctionnellement, parce que ses objectifs ont évolué avec le temps. Ces objectifs consistaient initialement à sensibiliser aux effets néfastes des programmes de la dette liés au développement, mais elle accorde désormais son attention à la prise en compte de la recherche et du développement dans les politiques globales des programmes d'aide au développement.
- La fédération FECONG a pratiqué la mise en réseau verticale dès sa création. En effet, elle a lancé ses activités en adoptant, tout en évitant de les définir de manière rigide, de nombreux objectifs pluridisciplinaires comprenant des groupes de questions ayant trait au développement social et à la gouvernance, comme la santé, l'environnement, l'éducation, l'aide au développement et l'égalité des sexes. Depuis sa création, la FECONG s'est renforcée de manière horizontale en étendant sa couverture géographique afin d'avoir une représentation à l'échelle nationale. Son objectif premier

est de travailler en réseau et de se renforcer politiquement, afin d'intensifier ses activités de sensibilisation et de conseil et de renforcer sa représentation en matière d'élaboration des politiques au niveau national au nom des ONG, des organisations de la société civile et d'autres réseaux similaires locaux, régionaux et nationaux.

3.4 Sénégal : vue d'ensemble du secteur des organisations de la société civile

40. Durant la période coloniale, la société civile sénégalaise a joué un rôle majeur dans l'opposition à l'autorité coloniale. Des soulèvements ont eu lieu régulièrement, souvent dans les zones rurales. Avec la formation d'une classe moyenne instruite, des mouvements de la société civile urbaine plus modernes se sont engagés dans la lutte pour l'indépendance. Une fois le pays indépendant, en 1960, le secteur de la société civile a connu de nombreux défis en raison de l'autoritarisme du régime qui a repris le pouvoir politique. Dans les années 70, des ONG, des associations féminines, des organisations de défense des droits de l'homme, ainsi que des mouvements coopératifs pour construire des gîtes pour touristes, ont commencé à fleurir. Au cours de la période 1980-1990, de nombreuses organisations de la société civile ont commencé à développer leurs structures organisationnelles et leur capacité financière en vue d'accroître le nombre de leurs membres et leur influence et devenir de puissants lobbyistes en matière d'élaboration des politiques.

3.5 Étude de cas de réseaux d'organisations de la société civile

41. Trois réseaux d'organisations de la société civile ont été retenus pour la présente étude. Le choix de WANEP-Sénégal était particulièrement intéressant aux fins d'une analyse comparative avec son partenaire régional, WANEP-Mali, qui permettra d'avoir une meilleure compréhension de l'impact et de l'efficacité des réseaux d'organisations de la société civile trans-régionaux.

a) Réseau ouest-africain pour la paix au Sénégal [West African Peace Network in Senegal-(WANEP Senegal)]

42. Le réseau WANEP a été créé en 2003 et a été officiellement reconnu en 2005. Il avait pour mission de contribuer à l'avènement d'une société de justice et de paix et au Sénégal grâce à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à l'édification de la paix. Il a accompli sa mission et ses objectifs en menant des activités de recherche, de sensibilisation et de mise en réseau avec des organisations analogues œuvrant pour la consolidation de la paix, ainsi qu'avec les médias. Les activités qu'il mène actuellement ont lieu dans la région de Ziguinchor dans le sud du Sénégal. Cette région est actuellement en proie à des conflits ethniques, mais les activités susmentionnées ont eu un impact concret sur le terrain.

b) Réseau sénégalais sur les armes légères [Senegalese Network on Light Weapons (RESAL)]

43. Bien qu'il ait commencé à mener ses activités en 2003, le réseau RESAL n'a pas été encore reconnu officiellement par le Gouvernement. Sa principale mission a consisté à créer un partenariat coordonné entre les ONG et les associations nationales œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité au Sénégal, et ce grâce à l'exploitation en commun de données d'expérience et à l'échange d'informations dans le cadre du réseau sur les questions relatives aux armes légères de petit calibre et aux mines terrestres. Le RESAL compte consacrer toutes ses activités à l'alerte rapide, afin de prévenir les conflits violents et de coordonner de manière efficace les mesures nécessaires avec les institutions pertinentes en cas de conflit.

c) **Conseil des ONG d'appui au développement [Council of NGOs Supporting Development (CONGAD)]**

44. Le CONGAD a commencé ses activités en 1982 en collaborant avec des organisations nationales et internationales. Sa mission était de renforcer les capacités de la société civile en vue d'un développement humain durable. Son principal objectif a été de mener des travaux de recherche sur de nombreux sujets relatifs à la gouvernance à l'échelle locale et internationale ayant trait à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, au système de coopération multilatérale, à l'intégration régionale de l'Afrique et à la gouvernance dans le domaine de l'aide publique au développement (APD). Il facilite également les échanges en matière de savoir entre les organisations locales de la société civile en vue de renforcer leur capacité en ce qui concerne des questions relatives à la bonne gouvernance, à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'équité entre les sexes.

3.6 Conclusions préliminaires

- Le réseau WANEP-Sénégal, tel qu'il est, s'est développé horizontalement en étendant sa couverture géographique de façon à inclure les organisations de la société civile opérant en Gambie et en Guinée-Bissau, des pays voisins, ce qui lui a permis de mettre en place une alliance transnationale. Ayant également la possibilité de se développer verticalement, ce réseau envisage d'ajouter la sensibilisation et la collecte de fonds à ses objectifs et de transférer son bureau à Dakar, la capitale du pays.
- Un des problèmes qui entravent la mise en œuvre des activités du réseau WANEP-Sénégal était le manque de moyens financiers. Cette situation l'a empêché de fournir des services à long terme ou durables. Il a reçu un financement initial de la part du réseau WANEP régional pour lancer ses programmes lorsqu'il a été officiellement reconnu. Toutefois, le réseau du Sénégal n'est pas parvenu à mobiliser par ses propres moyens suffisamment de ressources financières et aurait besoin d'une aide pour développer ses capacités en matière de collecte de fonds.
- En dépit des difficultés financières, WANEP- Sénégal a pu produire un impact à long terme et durable en ce qui concerne le renforcement du rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Par exemple, les activités de sensibilisation qu'il a menées comprenaient un programme de radio sur la résolution 13.25 du Conseil de sécurité intitulée « les femmes, la paix et la sécurité ». Le programme en question a permis à l'une des organisations féminines locales dénommée Kabonketor, qui signifie *pardon*, de produire un document important sur la consolidation de la paix, dont l'utilité a été reconnue officiellement par le chef de l'État, et qui lui a permis de devenir une partie prenante dans le processus de négociation de la paix.
- Bien qu'il soit informel, n'ayant pas été encore reconnu par le Gouvernement, le réseau RESAL a pu établir une collaboration satisfaisante avec l'État. Cette relation solide et les campagnes efficaces de sensibilisation et de lobbying que ce réseau a menées ont fait que le Gouvernement sénégalais n'a pas hésité à signer le moratoire d'Abuja sur le commerce des armes. Le Sénégal a été également le cinquième pays à signer, ratifier et adapter la Convention internationale sur le commerce des armes.

- Le CONGAD a pu obtenir un impact important dans divers domaines de politique ou relatifs à l'orientation. Dans le cadre de ses efforts tendant à rendre l'État plus transparent et comptable de ses mesures envers ses citoyens, ce Conseil, en collaboration avec d'autres secteurs de la société civile a organisé à son siège un forum à l'intention des candidats aux élections présidentielles, avant la tenue de celles-ci en mars 2007. Cette initiative a stimulé l'intérêt du public vis-à-vis du processus politique. Le CONGAD fait part de ses positions en ce qui concerne les politiques à adopter et fait campagne pour défendre ses priorités en partenariat avec des organisations confessionnelles. Par exemple, la campagne en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui a bénéficié de l'engagement du Gouvernement et des partenaires de développement, a porté ses fruits grâce aux activités soutenues de lobbying et de sensibilisation menées par le CONGAD.
- Les activités du CONGAD en matière de recherche et de développement ont servi à informer les pays d'Afrique de l'Ouest sur les effets néfastes des accords de partenariat économique avec l'UE, qui sont susceptibles de réduire de manière drastique les bénéfices à l'importation, en raison de l'élimination des barrières commerciales ou des droits de douane. Cela s'est traduit dans certains pays d'Afrique de l'Ouest par le refus de signer l'accord de partenariat économique en décembre 2007. Le CONGAD a également réussi à convaincre les pays d'Afrique de l'Ouest de charger la CEDEAO de négocier en leur nom les questions relatives aux accords de partenariat économique.

3.7 Ouganda : vue d'ensemble du secteur des organisations de la société civile

45. Le secteur de la société civile ougandaise se compose de groupes formels et informels tels que les ONG, les organisations confessionnelles, les associations de jeunes et d'étudiants, les associations féminines d'auto-assistance et les puissants organes et associations des médias et de la presse. Après son accession à l'indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, en 1962, l'histoire politique récente de l'Ouganda s'est caractérisée dans une large mesure par de longues guerres civiles, la violation des droits de l'homme et des régimes dictatoriaux. Lorsque Yoweri Museveni a pris le pouvoir en 1986, l'Ouganda a commencé à connaître une stabilité et un environnement relativement démocratiques qui ont permis la naissance du secteur officiel de la société civile.

46. Alors que les organisations officielles de la société civile, en particulier les ONG, sont de formation relativement récente, ont une base sociale étroite et une couverture géographique limitée, la société civile informelle a derrière elle une longue histoire, riche de dynamisme et une couverture géographique étendue²⁷. Cela est dû au fait que la majorité de la population qui vit dans les zones rurales sont membres de diverses associations locales ou d'entraide, où offrir bénévolement son temps et ses ressources est une norme de la vie sociale²⁸.

47. Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans les questions sociales, économiques et politiques du pays. Historiquement, les groupes religieux ont appuyé les partis politiques et ont influencé les débats politiques. Par exemple, il existait des liens solides entre l'Église catholique et le parti démocrate, et entre les églises protestantes et le Uganda People's Congress

²⁷ Thue et al. 2002 ; DENIVA, 2006

²⁸ Ibid, 2006

(UPC)²⁹. Toutefois, ces relations ont également créé un problème pour les organisations confessionnelles, car leurs liens étroits avec l'État sont susceptibles de réduire l'efficacité de leur action militante et le rôle important qu'elles jouent dans les questions de politique sociale controversées, telles que l'acceptation des programmes de mesures d'ajustement structurel, la réforme foncière ou la liberté de la presse³⁰.

48. Le secteur des organisations de la société civile a par ailleurs joué un rôle clé dans la fourniture de services de base dans les années 1980-1990, pour compenser le vide créé par la réduction de la taille du gouvernement en raison de l'application du Programme d'ajustement structurel de la Banque mondiale³¹. Cependant, durant les années 1990, le rôle des organisations de la société civile a changé, l'accent ayant été mis sur le contrôle de l'obligation de rendre des comptes en ce qui concerne les activités de l'État. Ainsi, le Gouvernement s'est chargé d'une bonne partie de l'aide humanitaire et de l'aide au développement alors que les ONG ont commencé à s'occuper des activités de contrôle externe afin de veiller à ce que les programmes de réduction de la pauvreté soient mis en œuvre de manière transparente et responsable. Toutefois, les activités de contrôle exécutées par les organisations de la société civile n'étaient pas reconnues par le Gouvernement, qui a utilisé l'expression « groupes de militants de la cause des plaignants » pour décrire ces organisations³². En conséquence, les donateurs ont dû mettre au point une stratégie pour amener les organisations de la société civile à collaborer étroitement avec l'État, qui a menacé leur autonomie et entravé leur capacité d'émettre des critiques³³.

49. Les organisations de jeunes et d'étudiants constituent d'autres éléments forts et agissants de la société civile ougandaise. La Constitution de 1995 garantit aux jeunes la représentation à l'échelle nationale et locale³⁴. De nos jours, de nombreuses organisations de jeunes ont des liens étroits avec le Gouvernement du National Resistance Mouvement (NRM)³⁵. Dans les années 80, les associations d'étudiants étaient suffisamment puissantes pour contester l'introduction par le Gouvernement du NRM des programmes d'ajustement structurel parrainés par le FMI et la Banque mondiale et leurs incidences sur l'enseignement supérieur. Toutefois, leurs protestations ont donné lieu à une dure répression et à une réforme constitutionnelle et des modifications dans le financement des bourses qui ont sérieusement affaibli les organisations estudiantines³⁶.

50. Les associations des parents et des enseignants [Parent-Teacher Associations (PTA)] ont été également parmi les groupes les plus puissants de la société civile. En effet, elles ont aidé à faire fonctionner le système scolaire lorsque l'État s'est effondré en Ouganda³⁷, et leur contribution représente encore deux tiers à trois quarts des coûts de fonctionnement et du montant des salaires des enseignants³⁸. L'efficacité de ces associations a permis d'accroître l'intérêt des populations locales pour une éducation de haute qualité, une meilleure responsabilisation et la réduction de la corruption.

²⁹ <http://.dfid.gov.uk/aboutdfid/dfidwork/workwithcs/cs-how-to-work-uganda.asp>

³⁰ Kassimir, 1998, mentionné par <http://www.dfid.gov.uk/aboutdfid/dfidwork/workwithcs/cs-how-to-work-uganda.asp>

³¹ Hearn, 2001

³² Ibid, 2001, p. 51

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Barya, 1998, cité par DFID

³⁶ Bazaara, 1998, cité par DFID

³⁷ Ibid.

³⁸ Ablo et Reinikka, 1998, cité par DFID

3.8 Étude de cas de réseaux d'organisations de la société civile

51. Nous avons examiné deux réseaux d'organisations de la société civile de l'Ouganda. Il s'agit de deux organisations faitières qui regroupent des ONG et des organisations de la société civile nationales et internationales pour mieux coordonner leurs activités.

a) Forum des ONG ougandaises [Ugandan National NGO Forum (UNNF)]

52. Créé en 1997, l'UNNF est une organisation nationale à caractère associatif et un organe faitier d'ONG. Il a été établi pour soutenir les efforts de la société civile grâce au renforcement des capacités et plaider en faveur d'un environnement plus propice (au plan juridique, politique et dans d'autres domaines), ce qui aiderait à « libérer le potentiel des organisations de la société civile ougandaise de façon qu'elles collaborent et agissent en tant que force unie sur les questions d'intérêt commun »³⁹. L'UNNF regroupait 100 ONG quand il a entamé ses activités. En 2006, il comptait déjà 400 organisations comprenant des ONG locales, de district, régionales, nationales et internationales poursuivant un large éventail d'intérêts et mettant en œuvre diverses activités de développement⁴⁰.

b) Réseau d'associations bénévoles autochtones pour le développement [Development Network of Indigenous Voluntary Associations (DENIVA)]

53. Le réseau DENIVA a vu le jour en 1988 lorsque 21 ONG et organisations locales et internationales se sont regroupées pour former un réseau, en vue de coordonner leurs efforts. Il est devenu une organisation à caractère associatif et compte 600 membres. Le principal objectif de la création de ce réseau était de fournir un programme pour mener une action collective visant l'élimination de la pauvreté et la mise en place de politiques de bonne gouvernance en faveur des pauvres et des marginalisés. DENIVA a également milité pour l'instauration d'un environnement favorable pour les ONG et a contribué à renforcer efficacement les capacités de gestion des ONG et des organisations locales grâce à la formation professionnelle et au développement des connaissances, à la gestion de l'information et au travail en réseau.

54. Ces organisations aident en priorité les membres de groupes pauvres et marginalisés tels que les femmes, les enfants, les handicapés ainsi que les personnes touchées par le VIH/sida. DENIVA collabore avec d'autres réseaux tels que ceux d'ONG de district, les organisations de la société civile locales, régionales et internationales, le Gouvernement, les diverses catégories de donateurs, les entreprises privées, les institutions universitaires et les organismes multilatéraux.

55. Le programme de DENIVA porte essentiellement sur quatre éléments : la gouvernance, le programme visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir les moyens de subsistance (PELIP), le changement climatique et les conditions de fonctionnement des ONG et la formation, la communication et la technologie (TIC).

3.9 Résultats préliminaires

- En Ouganda, 72 % des ONG enregistrées dans le pays travaillent déjà en réseau avec une organisation faitière⁴¹. Alors que la majorité des ONG présentes en Ouganda mènent des

³⁹ *ibid.* 2005/2006, p. 6

⁴⁰ L'Ugandan National NGO Forum, 2005/2006

⁴¹ Barr et al. 2003

activités liées essentiellement à la prestation de services, la plupart des réseaux ont été créés non pas pour fournir conjointement des services mais pour mettre en œuvre des activités relatives à la sensibilisation, au renforcement des capacités et à l'exploitation en commun des informations. À l'instar des ONG, les réseaux sont tributaires du financement alloué par les donateurs, ce qui fait que la plupart d'entre eux doivent rendre plus de comptes à leurs donateurs qu'à leurs membres.

- L'Ugandan National NGO Forum (UNNF), en collaboration avec ses pairs nationaux et transnationaux, a pu suivre efficacement les tendances en matière de gouvernance en Ouganda grâce au Governance Monitoring Programme (UGMP) (programme de suivi de la gouvernance) mis en place en 2004. Ce programme a permis de suivre systématiquement les questions relatives à la gouvernance et de faire annuellement rapport à ce sujet, compte tenu de quatre critères, à savoir les droits de l'homme, la transparence et la responsabilisation, la démocratisation, et le règlement des conflits. En outre, il a été pour beaucoup dans la critique des programmes politiques de tous les candidats qui s'étaient présentés aux élections présidentielles de 2006. Ces rapports ont été également publiés dans les journaux populaires, de façon que la population puisse en être informée. Les programmes de suivi devraient permettre que les partis politiques et leurs dirigeants rendent des comptes au sujet de leurs engagements politiques et en matière de développement⁴².
- Le Forum UNNF et le réseau DENIVA ont traité efficacement la question de la responsabilité sociale du secteur des organisations de la société civile grâce à la création de codes de conduite et de mécanismes d'assurance qualité. L'UNNF, en consultation avec d'autres organisations de la société civile a mis au point un mécanisme de certification en matière d'assurance qualité à l'intention des ONG [Quality Assurance Certification Mechanism (QUAM)]. Ce programme de certification précise les normes éthiques et opérationnelles requises de la part des ONG pour recevoir un certificat⁴³. De même, DENIVA a établi à l'intention de ses organisations membres son propre code de conduite définissant les principes et les normes de conduite pour une pratique responsable.

4. Relations entre la CEA et les organisations de la société civile

56. L'objectif que poursuivent la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA (GPAD) et les organisations de la société civile est de renforcer la participation de la société civile à l'amélioration des pratiques de bonne gouvernance, en vue de créer un environnement propice et de jeter des bases solides pour la paix et le développement durable en Afrique. Cet objectif porte sur les quatre fonctions de base suivantes :

- Renforcer les relations inter-institutions grâce à la gestion de l'information qui inclut la communication virtuelle et physique, et faciliter les procédures d'accréditation ;
- Aider les organisations de la société civile à renforcer leur capacité d'appuyer le programme de travail de la CEA en apportant leur contribution au niveau politique dans le cadre des activités du Comité de la gouvernance et de la participation populaire, en

⁴² Ibid, 2004/2006

⁴³ Le Groupe de travail sur la certification en matière d'assurance qualité à l'intention des ONG, 2006

prenant diverses initiatives de renforcement des capacités, et en jouant un rôle de sensibilisation ;

- Réactiver le Centre africain pour la société civile (CASC) afin d'assurer l'autonomisation des organisations de la société civile africaine ainsi que de promouvoir et renforcer leur participation au développement durable et au programme de la gouvernance ;
- Fournir, à la demande des organisations de la société civile, des gouvernements et des divers partenaires, des services de conseil au sujet du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (APRM), afin de consolider les pratiques de bonne gouvernance ;
- Organiser à l'échelle sous-régionale des réunions et des ateliers à l'intention des organisations faîtières de la société civile pour promouvoir la bonne gouvernance dans les régions et pays africains respectifs.

57. Mis en place en 1997 par la CEA, le CASC avait pour vocation de jouer un rôle principal pour ce qui est de comprendre et de renforcer la contribution de la société civile africaine au développement, ainsi que faciliter ses échanges avec le système des Nations Unies. Le Centre a mené des études et des enquêtes sur la nature, le rôle et les perspectives d'avenir des communautés d'organisations de la société civile africaine; produit et diffusé des informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques ; contribué au renforcement des relations entre les gouvernements et la société civile ; et promu la coopération entre les organisations de la société civile africaine et entre celles-ci et leur institutions partenaires du Nord.

58. Les activités de la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la CEA (GPAD) comprennent la tenue de consultations nationales, sous-régionales et régionales avec les organisations de la société civile, la collaboration avec celles-ci, et la publication et la diffusion d'études, de manuels techniques, de bulletins et d'autres ouvrages sur le rôle des organisations de la société civile en matière de développement et de gouvernance.

59. Le programme de la GPAD concernant la société civile collabore avec les États membres, les organisations de la société civile et les institutions internationales partenaires en matière de promotion et de renforcement du rôle des organisations de la société civile dans le développement et la gouvernance des pays africains.

60. La CEA a fait preuve de cohérence dans sa mobilisation en faveur du renforcement de la société civile dans toute son étendue et sa profondeur et a facilité la participation de diverses expressions de la société civile dans le domaine du développement en Afrique. Au cours de la décennie passée, la Commission est allée progressivement de l'avant dans la promotion de la participation de la société civile au développement et dans le renforcement de ses organisations de façon qu'elles y jouent un rôle important. La CEA s'est chargée notamment de mettre en œuvre les activités suivantes :

- Promouvoir la visibilité et la compréhension de la participation de la société civile au processus de développement et de gouvernance ;
- Encourager l'adoption de méthodes nouvelles et novatrices pour faciliter les échanges entre les organisations de la société civile et entre celles-ci et les gouvernements ;

- Agir en faveur d'un environnement porteur, propice à la participation des organisations de la société civile ; et
- Institutionnaliser le processus participatif.

61. La société civile africaine a fait ses preuves en tant que force utile dans de nombreux domaines. Partout dans le continent, les organisations locales et civiques jouent un rôle actif en aidant à mettre en œuvre des activités de développement. La participation de la société civile a été très constructive et a aidé de manière très efficace à concevoir des idées, à chercher le consensus entre différents secteurs et à partager des perspectives. L'histoire des organisations de la société civile remonte à la période de pré-indépendance. En effet, elles ont joué un rôle vital dans les luttes de libération et dans les initiatives visant à enraciner profondément la démocratie en Afrique. Elles ont réussi à ouvrir le débat sur les politiques, à sensibiliser à la vigilance dans les différents domaines d'action, à la responsabilité publique et à l'importance de la primauté du droit.

62. Le changement de la situation politique aussi bien en Afrique que sur la scène internationale et l'accent mis sur l'intégration de l'Afrique et l'harmonisation des programmes appuyés par les donateurs ont donné naissance à une redéfinition du contenu et du paysage de la gouvernance et de l'efficacité du développement. Ces changements ont donné lieu à de nouvelles stratégies et méthodes qui sont utilisées pour repenser et redynamiser le rôle fondamental des États africains et de leur société civile. Par ailleurs, le double processus de la mondialisation et de la libéralisation s'est accompagné de nouveaux défis et possibilités qui nécessitent de réorganiser les alliances et les partenariats stratégiques dont font partie les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé africain, afin de bien gérer et mettre à profit les nouvelles possibilités, tout en se prémunissant contre les nouvelles menaces aux acquis historiques.